



Hauteur de clôture mitoyenne

Par **Chihiro**, le **05/11/2019** à **15:05**

Bonjour, rnrnJ'ai remarqué que la maison et la terrasse de mes voisin sont surélevées par rapport à mon terrain.rnLa terrasse de mes voisins donne visuellement sur mon terrain et ma terrasse, depuis ma propriété leur clôture fait 2m, mais depuis leur terrasse leur clôture ne fait que 1m20, ce qui me prive de toute intimité sur mon terrain et ma terrasse.rnMes voisins refusent de monter leur clôture car ils veulent préserver leur vue sur le paysage.rnrnLe PLU m'impose une clôture de 2M maximum, donc je ne peux rien faire pour corriger le pb.rnrnMa maison est neuve, j'ai acheté le terrain l'année dernière, et cela ne fait même pas un an que j'y suis.rnrnPouvez-vous me dire si légalement ils ont l'obligation de relevé leur clôture svp ? rnrnPar avance, merci de votre aide.

Par **morobar**, le **05/11/2019** à **15:52**

BonjourrnrnNonrnrnIls ne sont pas même obligés d'avoir une cloture et donc peuvent démonter celle-ci, si bien sur elle leur appartient.rnrnIl est impossible d'obtenir une intimité comme vous paraissez le souhaiter sauf:rnrn* en construisant au Pole NOdrnrn* en achetant un terrain de plusieurs hectares.rnrnLe terrain paraissait vous convenir, puisqu'à vous lire la maison voisine est plus ancienne que la vôtre.

Par **Chihiro**, le **05/11/2019** à **16:32**

En effet le terrain me convenait, jusqu'à ce que je me rende compte que la hauteur de clôture n'était pas la même des deux cotés.rnrnC'est assez gênant de voir des têtes dépassés dès

que vous allez dans votre jardin ou sur votre terrasse.rnrnD'après ce site : https://www.m-habitat.fr/terrasse/construction-terrasse/terrasse-en-limite-de-propriete-droits-et-obligations-2769_A rnrnIl y a des règles à respecter en construisant une terrasse en limite de propriété.rnrnJ'aimerais avoir l'avis d'un professionnel svp.

Par **jodelariege**, le **05/11/2019** à **17:01**

bonjourrnrn si le PLU dit que la clôture ne doit pas dépasser les 2 m vos voisins respectent la loi ; ils ne la respecteraient pas en la montant à plus de 2 m....rnrnvous pouvez vous rendre en mairie pour voir si vos voisins ont respecté la réglementation pour construire cette terrasse ; dans la négative il pourra être question de la détruiremais pas d'obligation de surmonter le mur